



Formation pratique

« prise en main vélo assistance électrique (VAE) »

D'une durée d'1h, cette formation pratique a pour objectifs de découvrir les particularités du vélo à assistance électrique (VAE), de le prendre en main et être capable d'adapter sa conduite (allure, anticipation, distances de freinage,...). Elle s'adresse à des personnes ayant déjà une pratique des déplacements à vélo sans assistance.

La formation se déroule sur le lieu et le temps de travail (ou pause méridienne), en groupe, et dans un espace sécurisé.

Contenu

- ✓ Les particularités de la conduite du VAE,
- ✓ Les fonctionnalités et l'entretien du VAE,
- ✓ Pratique en espace protégé : maniabilité, exercices.

Modalités

- **Nombre de participant.e.s** : minimum 3 et jusqu'à 8.
- **La formation est réalisée** sur le temps de travail (ou durant la pause méridienne).
- **L'intervenant adapte le contenu de la formation** aux besoins de l'employeur et des salarié.e.s participant.e.s.
- **Lieu** : hors voirie publique, espace clos et sécurisé (délimitation d'un espace sur le parking de l'employeur).

L'employeur

- Prend les inscriptions et transmet la liste des participant.e.s à l'intervenant 5 jours avant la date de la formation,
- Fournit les vélos à assistance électrique à son personnel (ou indique à l'intervenant qu'il n'en dispose pas afin que celui-ci puisse éventuellement les fournir),
- Si possible délimite un espace extérieur de 1 000 m² environ pour l'évolution des cyclistes,
- Importe la feuille d'émargement transmise par l'intervenant sur la plateforme OEPV.

Coût de la formation

Coût de 150 € HT pris en charge à 60% par le programme Objectif Employeur Pro-Vélo, soit un reste à charge pour l'employeur de 60 €.



Soutenu par

